

Information : mon acte de télésoin via la plateforme Prédice

Qu'est-ce qu'un télésoin ?



Le télésoin Prédice me permet d'avoir **un soin à distance par un pharmacien ou un auxiliaire médical** (infirmier, masseur-kinésithérapeute, etc.) **de la région Hauts-de-France, par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication.**

Pourquoi un télésoin ?



- Pour des **déplacements évités** et pour une plus grande **souplesse**
- Pour être **pris en charge plus rapidement**

Quel est l'équipement nécessaire ?



- Un **ordinateur**, une **tablette** ou un **smartphone** équipé(e) d'une caméra pour la vidéo transmission et d'un dispositif audio
- Une **connexion internet** avec un débit adapté

Mes droits et la sécurité de mes données



- Mon **consentement** est nécessaire pour le télésoin
- Le **secret médical** est assuré
- Mes **données personnelles** sont protégées



Comment se déroule un télésoin ?

Avant le télésoin :

- Je dispose de toutes les informations pour me connecter (e-mail ou SMS de Prédice)
- J'ai mes documents médicaux à proximité
- Je suis dans un lieu calme

A l'heure du rendez-vous :

- Je me connecte à la plateforme sécurisée Prédice (grâce au lien reçu par e-mail)
- Je me place face à la caméra
- Je vérifie que je vois et que j'entends bien le professionnel de santé
- Je parle assez fort

Pourquoi et comment recueillir mon consentement ?

L'acte de télésoin ne peut avoir lieu **qu'avec mon consentement**.

Ce consentement est **dématérialisé** et **conservé dans Prédice**. Il n'est pas recueilli sous la forme d'un document papier (la date de mon consentement et l'identité de la personne qui le recueille sont conservées dans mon dossier informatisé de télémédecine).

Au début du télésoin avec le professionnel de santé, je confirme :

- avoir reçu du médecin toutes les informations relatives à la réalisation de l'acte de télésoin
- avoir lu et compris le présent document
- avoir eu l'occasion de poser toutes mes questions et obtenu des réponses satisfaisantes
- avoir été en mesure de prendre une décision libre, éclairée, univoque et spécifique :

Décision



A noter :

- Mon consentement sera demandé pour chacun de mes rendez-vous de télémédecine.

Quels sont mes droits et comment les exercer ?

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Général pour la Protection des Données (**RGPD**), **je peux sur simple demande écrite :**



Accéder à mes données de santé et à caractère personnel et en demander la rectification



Demander la copie de l'historique des accès à mes données, ainsi que le contenu des informations consultées et les traitements éventuellement opérés



Demander de **limiter la durée** d'utilisation de mes données



Retirer mon consentement et supprimer temporairement ou définitivement mon télédossier Prédice

Pour exercer ces droits, je m'adresse directement à Sant& Numérique Hauts-de-France à l'adresse mail dpo@esante-hdf.fr ou par courrier à l'adresse : Sant&Numérique Hauts-de-France, 186 rue Edouard Branly, 80450 Camon.

N'hésitez pas à demander davantage d'explications au professionnel qui vous prend en charge.